

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

C.C.A.S. - COMMUNE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 074-267400679-20230404-DEL20230404_05-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques Grandchamp, Président du CCAS,

Délibération
n°20230404-05
CCAS/FIN

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Jean-Marc Dagand, Nelly Duffour, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne, Aurore Veinhard, James Besson, Françoise Duval

Excusés : Robert Baratay (Pouvoir à Christelle Gaudet)

Secrétaire de séance: Françoise Grobel

Rectification d'une anomalie sur le résultat reporté

Vu l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles,
Vu l'article R2311-11 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le résultat reporté 2021 est erroné d'un centime.
Afin de supprimer cette discordance, il convient de corriger le résultat reporté 2022 ainsi :

- Montant initial = 46 154,04€ ;
- Montant corrigé = 46 154,05€.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le résultat reporté 2022 à hauteur de 46 154,05€.

PUBLIER, le 05/04/2023

Françoise GROBEL
Secrétaire de séance



Jacques Grandchamp
Président du CCAS

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le
11 AVR. 2023
et publication le
11 AVR. 2023
Le Président,
Jacques Grandchamp